



L'apport de l'Islam à l'Humanité : Plaidoyer pour la tolérance

Par [Chems Eddine Chitour](#)

Mondialisation.ca, 04 août 2011

4 août 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Politique et religion](#)

«Dites: Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux tribus; à ce qui a été donné à Moïse, et à Jésus; à ce qui a été donné aux prophètes, de la part de leur Seigneur. Nous n'avons de préférence pour aucun d'entre eux; nous sommes soumis à Dieu».

Coran « Sourate 2 - Verset 136 »

A l'occasion du mois de Ramadhan, et comme les années précédentes, nous voulons apporter notre contribution au débat spirituel. Il est connu que l'inquiétude, voire l'angoisse par rapport au monde de l'invisible, a toujours été une constante de l'humain. A partir du moment où il a pris conscience de sa propre fin en voyant les autres mourir, l'homme de la Préhistoire était hanté par le surnaturel et avait la préoccupation de communiquer avec ce monde inconnu. Il a marqué un fort attachement à ses origines, ses morts, ses ancêtres. Ces expressions sont l'image d'une révolution mentale, psychique de l'homme! Pour Rémy Chauvin: «L'homme est le seul animal qui allume le feu et enterre ses morts.» En 1968, Ralph Solecki découvre un squelette néandertalien abondamment entouré de pollen fossile. Rituel funéraire, geste symbolique destiné à provoquer la guérison du malade, ou à le ressusciter? Il y a donc au moins 30.000 ans, l'homme commençait à prendre conscience de la finitude de son espèce.

Devant l'harmonie du monde, le philosophe Jean Guitton nous invite à nous poser la question fondamentale sur le «moteur» de la mécanique céleste: «Si un ordre sous-jacent gouverne l'évolution du réel, il devient impossible de soutenir, d'un point de vue scientifique, que la vie et l'intelligence sont apparues dans l'univers à la suite d'une série d'accidents, d'événements aléatoires dont toute finalité serait absente. La réalité tout entière repose sur un petit nombre de constantes cosmologiques: moins de quinze. Jean Guitton pose alors la question du hasard: «(...) Ni les galaxies et leurs milliards d'étoiles, ni les planètes et les formes de vie qu'elles contiennent ne sont un accident ou une simple «fluctuation du hasard.» Nous ne sommes pas apparus «comme ça», un beau jour plutôt qu'un autre, parce qu'une paire de dés cosmiques a roulé du bon côté.(1)

« Pour expliquer la fabuleuse précision du réglage de l'univers, il faut postuler, écrit l'astrophysicien Trinh Xuan Thuan, l'existence d'un principe créateur et organisateur.» Il

compare même la probabilité que notre univers soit issu du hasard à celle d'un archer réussissant à planter sa flèche au milieu d'une cible carrée de 1 cm de côté et située à l'autre bout de l'univers. Cette probabilité est quasi nulle. De plus, «l'origine de la vie, déclare Francis Crick, prix Nobel de Biologie, paraît actuellement tenir du miracle, tant il y a de conditions à réunir pour la mettre en oeuvre». Devant les conquêtes de la science, l'autre pendant de la problématique, certains scientifiques aveuglés par les victoires éphémères de la science pensent que tout est démontrable et que tout peut être mis en équation. A côté de ce manque d'humilité, d'autres pensent au contraire qu'il y a quelque chose qui gouverne à la fois les lois physiques de la nature et celles plus complexes de l'esprit humain. On rapporte l'angoisse d'Einstein qui n'hésitait pas à écrire que «la science s'arrête aux pieds de l'échelle de Jacob». Nous sommes donc en présence du mystère de la création de l'Univers, de la vie sous toutes ses formes et de l'avènement de l'homme, ce tard venu dans l'échelle du temps et qui se prend pour le nombril du monde et n'a de cesse comme le montre l'anomie actuelle de perfectionner des armes pour détruire son espèce et détruire la nature par un mode de vie scandaleux.(2)

L'Islam a toujours prôné la coexistence pacifique des religions

Dans le verset cité en introduction, on lit que l'Islam appelle à l'unité des croyants notamment *des Gens du Livre* et ceci malgré tous les écrits visant à diaboliser l'Islam, le tiers exclu de la Révolution abrahamique. Pourtant le pape Paul VI, juste avant Vatican II, va publier en 1964 sa première encyclique *Ecclesiam suam* qui a pour objet, l'Eglise en dialogue avec les autres cultures. Cette encyclique débouchera en 1965 sur la déclaration *Nostra Aetate* qui traite du dialogue de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, ainsi que les religions musulmane et juive affirmant: «L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent sous bien des rapports de ce qu'elle-même tient et propose, cependant reflètent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes. «Depuis, nous avons eu Jean-Paul II avec le dialogue oecuménique d'Assise et Benoit XVI dont le discours violent à l'endroit de l'Islam à Ratisbonne a suscité l'incompréhension des musulmans. Nous allons rapporter trois faits qui ont fait que l'Islam a toujours été tolérant et respectueux des autres religions notamment des religions révélées des «Gens du Livre», «*Ahl al Kitab*»

À l'époque du Prophète, la Péninsule arabe comptait plusieurs religions sur son territoire. Il y avait des chrétiens, des juifs, des zoroastriens et des polythéistes, de même que des gens qui n'étaient affiliés à aucune religion. Plusieurs exemples démontrent le haut niveau de tolérance du Prophète envers les gens d'autres confessions.

Afin de comprendre et d'apprécier cette tolérance, on doit la remettre dans son contexte, à l'époque où l'islam était un État officiel, avec des lois spécifiques établies par le Prophète et conformes aux principes de la religion. Il existe de nombreux exemples, au cours des treize années de sa mission qu'il a passées à la Mecque, où le Prophète a fait preuve de tolérance. Comme certains pourraient croire qu'il cherchait par là à améliorer l'image des musulmans et le statut social de l'islam en général, nous ne tirerons nos exemples que de l'époque qui commence avec la migration du Prophète à Médine et, plus précisément, à partir du moment où la constitution fut établie.

La Sahifah

Le meilleur exemple de tolérance dont le Prophète fit preuve envers des membres d'autres religions fut sans doute la constitution elle-même, appelée « *Sahifah* » par les premiers historiens. Quand le Prophète émigra à Médine, cela mit fin à son rôle de simple leader religieux; il devint le leader politique d'un État gouverné selon les préceptes de l'islam, ce qui exigeait l'établissement de lois claires afin d'assurer l'harmonie et la stabilité dans une société qui sortait à peine de décennies de guerres de toutes sortes. Il était donc essentiel d'assurer une coexistence paisible entre musulmans, juifs, chrétiens et polythéistes.

Le Prophète rédigea une constitution détaillant les responsabilités de chaque groupe résidant à Médine, de même que leurs obligations les uns envers les autres et certaines restrictions pour chacun. Chaque groupe se devait de respecter les détails de cette constitution et toute violation de l'un de ses articles était considérée comme une trahison.

Le premier article de cette constitution stipulait que tous les habitants de Médine, c'est-à-dire les musulmans et tous les juifs, chrétiens et idolâtres qui avaient signé le traité de paix, constituaient « une seule nation, à l'exclusion de toutes les autres ». Ils étaient tous considérés comme membres et citoyens de Médine, indépendamment de leur race, religion ou lignée. Les non-musulmans jouissaient de la même protection et de la même sécurité que les musulmans, tel que stipulé dans un autre article qui disait : « Les juifs qui sont avec nous recevront de l'aide et seront traité de façon équitable. Ils ne seront point lésés et aucun soutien ne sera apporté à leurs ennemis. » (3)

La promesse du Prophète Muhammad aux chrétiens

« Je voudrais rappeler aux musulmans et aux chrétiens, écrit Muqtadar Khan, directeur du département des études islamiques de l'Université du Delaware et chercheur à l'Institute for Social Policy and Understanding, une promesse que le Prophète Muhammad avait faite à ces derniers. Prendre connaissance de cette promesse peut avoir un énorme impact sur la conduite des musulmans à l'égard des chrétiens. En 628, une délégation de moines du monastère Sainte-Catherine se rendit auprès du Prophète pour lui demander sa protection. Celui-ci leur octroya une charte leur garantissant des droits. Sainte-Catherine, le monastère le plus ancien au monde, est situé au pied du Mont Sinaï en Egypte. Sainte-Catherine renferme les trésors de l'histoire chrétienne, ils y sont en sûreté depuis 1400 ans, grâce à la protection des musulmans.(4)

« Ceci est un message de Muhammed ibn Abdoullah, constituant une alliance avec ceux dont la religion est le christianisme; que nous soyons proches ou éloignés, nous sommes avec eux. Moi-même, les auxiliaires [de Médine] et mes fidèles, nous nous portons à leur défense, car les chrétiens sont mes citoyens. Et par Dieu, je résisterai contre quoi que ce soit qui les contrarie. Nulle contrainte sur eux, à aucun moment. Leurs juges ne seront point démis de leurs fonctions ni leurs moines expulsés de leurs monastères. Nul ne doit jamais détruire un édifice religieux leur appartenant, ni l'endommager ni en voler quoi que ce soit pour ensuite l'apporter chez les musulmans. Quiconque en vole quoi que ce soit viole l'alliance de Dieu et désobéit à Son prophète. En vérité, les chrétiens sont mes alliés et sont assurés de mon soutien contre tout ce qui les indispose. Nul ne doit les forcer à voyager ou à se battre contre leur gré. Les musulmans doivent se battre pour eux si besoin est. Si une femme chrétienne est mariée à un musulman, ce mariage ne doit pas avoir lieu sans son

approbation. Une fois mariée, nul ne doit l'empêcher d'aller prier à l'église. Leurs églises sont sous la protection des musulmans. Nul ne doit les empêcher de les réparer ou de les rénover, et le caractère sacré de leur alliance ne doit être violé en aucun cas. Nul musulman ne doit violer cette alliance jusqu'au Jour du Jugement Dernier ». (4)

La première et la dernière phrase de cette charte sont très importantes. Elles font revêtir à la promesse une dimension éternelle et universelle. Muhammad précise que les musulmans sont avec les chrétiens, proches ou éloignés, rendant ainsi impossible toute tentative de limiter la promesse au monastère Sainte-Catherine. Par ailleurs, en ordonnant aux musulmans d'obéir à cette charte jusqu'au jour du jugement dernier, il s'oppose toute tentative future de révoquer ces droits. De plus, ceux-ci sont inaliénables. (...) Un des aspects remarquables de cette charte est qu'elle n'impose aucune condition aux chrétiens en échange de ces droits. Le fait d'être chrétien suffit. On n'exige pas d'eux qu'ils modifient leurs croyances, qu'ils paient une contrepartie ou qu'ils se soumettent à quelque obligation. Cette charte est une déclaration des droits, sans obligations. Il ne s'agit, bien évidemment, pas d'une charte des droits de l'homme au sens moderne, pourtant, bien qu'elle fût écrite en 628, les droits à la propriété, à la liberté de religion, au travail et à la sécurité de la personne y sont bien défendus.(4)

De la même façon il y eut le pacte de Najran Les chrétiens de Najran sont une branche de la tribu arabe des Banu 'Harith ibn Ka de l' (aussi : Balharith), partisans du christianisme monophysite. La ville est le siège d'un évêché. La ville est un lieu presque sacré pour les Arabes chrétiens à l'époque de l'influence byzantine (525-570). Vers 523, les habitants chrétiens de Najran sont victimes de [Dhu Nuwas](#), roi juif d'[Himyar](#), c'est l'épisode des [Martyrs de Najran](#) évoqué dans le [Coran](#) . Pour rappel et comme l'écrit D. Masson dans la traduction du Coran . L'allusion aux martyrs chrétiens du Najran , Assemani (Bibliotheca Orientalis ,tome 1 pp 359-386) cite une lettre écrite en syriaque (en 524 ou en 560) par Siméon évêque monophysite du Beït Archam. L'authenticité de cette lettre est contestée, mais son contenu passe pour être historique . Ce document raconte comment Aretha (Harith en arabe) et ses compagnons furent mis à mort ainsi qu'un grand nombre de chrétiens du Najran, sous l'ordre de Dhou Nowas (appelé aussi Dimien ou Damian) en 523 ; le feu fut mis à l'église et le cadavre de Paul brûlé.(5)

À l'époque de Mohammed , la population chrétienne, encore victime d'exactions, se rend en délégation auprès du prophète, et bénéficie, en [632](#), d'un statut de minorité protégée ([dhimmi](#)), par le [Pacte de Najran](#). Nous lisons :

« Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. » Charte de protection donnée par Dieu et son apôtre à ceux qui ont reçu le Livre (sacré), aux chrétiens qui appartiennent à la religion de Najran ou à toute autre secte chrétienne. La raison pour laquelle les chrétiens ont mérité d'obtenir ce pacte de protection de Dieu, de son envoyé et des croyants, est un droit qu'ils se sont acquis, et qui engage quiconque est musulman, d'obtenir cette charte établie en leur faveur par les hommes de cette religion et qui force tout musulman à y avoir égard, à lui prêter main-forte, à la conserver, à la garder perpétuellement et à la respecter fidèlement. La protection de Dieu et la garantie du prophète Mahomet, envoyé de Dieu, s'étendent sur Najran et alentours, soit sur leurs biens, leurs personnes, la pratique de leur culte, leurs absents et présents, leurs familles et leurs sanctuaires, et tout ce qui, grand et petit, se trouve en leur possession. Aucun évêque ne sera déplacé de son siège épiscopal, ni aucun moine de son monastère, ni aucun prêtre de sa cure, aucune humiliation ne pèsera sur eux, ni le sang d'une vengeance antérieure à la soumission. Ils ne seront ni rassemblés ni assujettis à la dîme, aucune troupe ne foulera leur sol et lorsqu'un d'eux réclamera son dû,

l'équité sera de mise parmi eux, ils ne seront ni oppresseurs ni opprimés et quiconque d'entre eux pratiquera dans l'avenir l'usure, sera mis hors de ma protection. Aucun homme parmi eux ne sera tenu pour responsable de la faute d'un autre»(6)

Pour prouver la continuité du message coranique de tolérance et d'empathie à l'endroit des religions du Livre, nous allons citer trois évènements majeurs dans l'histoire des relations entre l'Islam et le Christianisme. Pour mettre fin aux dissensions entre les différentes églises d'Orient concernant la garde des lieux saints chrétiens, on sait que Salah Eddine Al Ayoubi confia en 1192 les clés de l'Eglise à deux familles musulmanes palestiniennes illustres, les familles Joudeh et Nusseibeh. qui gardent depuis plus de huit siècles les clés du Saint Sépulcre.

Le Firman d'Omar: (Al-Uhdah Al-Umariyah)

Le docteur Rafiq Khoury, prêtre palestinien du Patriarcat latin de Jérusalem, parle quant à lui, de l'arabité et du voisinage religieux et du firman d'Omar. Ecoutons-le: «(...) les Chrétiens font partie de l'identité de la terre et la terre fait partie de leur identité, avec leurs concitoyens musulmans. L'arabité et la palestinité des chrétiens de Palestine sont des faits acquis, que nous recevons avec le lait de notre mère, comme on dit en arabe. Les relations islamo-chrétiennes en Orient en général et en Palestine en particulier, s'inscrivent dans une longue histoire, qui a à son actif treize siècles de communauté de vie, où nous avons partagé «le pain et le sel», comme on dit en arabe aussi. (...) En 638, le Khalif Omar est aux portes de Jérusalem. La conquête de la Ville Sainte s'est faite pacifiquement. Le Patriarche Sophrone est allé à sa rencontre sur le Mont des Oliviers, à l'est de la ville et lui a remis les clés de la ville. Et c'est ensemble qu'ils entrent dans la Ville Sainte et visitent l'Eglise de la Résurrection. Comme l'heure de la prière de midi a coïncidé avec cette visite, Omar n'a pas accepté de prier dans l'Eglise même, pour que les musulmans ne disent pas dans la suite qu'Omar a prié là et qu'ils en fassent un prétexte pour occuper l'Eglise. Dans la suite, Omar a publié le fameux firman d'Omar, (Al-Uhdah Al-Umariyah) où il reconnaît les droits des chrétiens à leurs églises et à leurs propriétés.(...).»(7)

On connaît aussi l'importance que revêt la réponse du pape Grégoire VII au Sultan An Nacir de Bejaïa en 1076. La présence de Chrétiens est justement attestée par cette lettre. Le Sultan An Nacir écrit au pape pour lui demander d'envoyer un prêtre, il ne voulait pas que sa communauté de chrétiens restât sans prêtre. C'est dire l'intérêt et le respect du sultan à l'endroit des Chrétiens. Selon Mas Latrie qui a publié ce document d'archive: «Jamais pontife romain n'a aussi affectueusement marqué sa sympathie à un prince musulman.» «Votre Noblesse nous a écrit cette année pour nous prier de consacrer évêque, suivant les constitutions chrétiennes, le prêtre Servand, ce que nous nous sommes empressés de faire, parce que votre demande était juste. (..) Le Dieu Tout-Puissant, qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'aucun ne périsse n'approuve en effet rien davantage chez nous que l'amour de nos semblables, après l'amour que nous lui devons, et que l'observation de ce précepte: faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fassent. Nous devons, plus particulièrement que les autres peuples, pratiquer cette vertu de la charité, vous et nous qui, sous des formes différentes, adorons le même Dieu unique, et qui chaque jour louons et vénérons en lui le Créateur des siècles et le Maître du monde. Les nobles de la ville de Rome, ayant appris par nous l'acte que Dieu vous a inspiré, admirent l'élévation de votre coeur et publient vos louanges.(...).»(8)

Pour expliquer au moins brièvement les fondements de la «discorde islamo-chrétienne», la journaliste libanaise Hayat al Huwik Atia, pointe du doigt l'Eglise actuelle. S'adressant au

pape à l'occasion de sa visite aux lieux saints, écrit: «(...) Votre séjour en Jordanie, tel qu'il s'est déroulé, était-il une symbolique biblique? (...) Les chrétiens de l'Orient, comme de l'Occident, ne reconnaissent que l'autorité de l'Évangile et refusent toujours la judaïsation du christianisme occidental et sa transformation en judéo-christianisme. L'Église d'Orient refuse d'être entraînée dans le processus de judaïsation de l'Occident chrétien. (...) Votre Sainteté le Pape, sachez que je suis une chrétienne arabe! Cette terre arabe est le berceau de toutes les Religions et de toutes Révélations monothéistes.(...) Votre Sainteté, sachez que nous - Arabes chrétiens - nous ne sommes une minorité en aucune façon, tout simplement parce que nous étions des Arabes chrétiens avant l'Islam, et que nous sommes toujours des Arabes chrétiens après l'Islam. La seule protection que nous cherchons est comment nous protéger du plan occidental qui vise à nous déraciner de nos terres et à nous envoyer mendier notre pain et notre dignité sur les trottoirs de l'Occident». (...). (9)

On le voit, ceux qui cherchent à semer la discorde entre musulmans et chrétiens, insistent toujours sur les questions qui divisent et confondent le message originel du Coran avec ce qu'en ont fait les hommes. En revanche, ceux qui veulent favoriser l'établissement de liens évoquent et mettent en valeur des histoires comme celle de la promesse de Muhammad aux chrétiens. La parole désarmée de Paul VI suite à Vatican II est la seule à favoriser le dialogue islamo-chrétien à sa vraie place car la paix du Monde est à ce prix. Amen.

Notes/Références

1. Jean Guitton, Igor et Grichka Bogdanov. Dieu et la science, Entretiens Ed Grasset 1991.
2. Chems E.Chitour. Science, foi et désenchantement du monde. Rééditions. OPU 2006
3. **M. Abdulsalam IslamReligion.com. 16 Mar 2009.**
<http://le-nouvel-ordre-mondial-illuminati.over-blog.com/article-juifs-et-chretiens-au-temps-du-prophete-mohammed-et-des-khalifes-77383483.html>
4. Muqtadar Khan <http://oumma.com/La-promesse-du-prophete-Muhammad> 19 mai 2010
5. D. Masson : Le Coran. P.968. Editions Gallimard. 1967.
6. http://fr.wikipedia.org/wiki/Pacte_de_Najran
7. Rafiq Khoury:Les enjeux actuels des relations islamo-chrétiennes en Palestine 30 04 2009
<http://www.gric.asso.fr/spip.php?article243>
8. Mas Latrie:Lettre du pape Grégoire VII au prince En-Nacer, Relations et commerce de l'Afrique Septentrionale ou Maghreb avec les nations chrétiennes, Paris, 1886, pp. 42-43.
9. Hayat al Huwik Atia : Lettre ouverte des chrétiens arabes du Machrek à Sa Sainteté le Pape <http://liberation-opprimes.net/> Traduction de l'arabe: Omar Mazri 24 mai 2009

Articles Par : **[Chems Eddine Chitour](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca